

RESPONSABLE
Djamel DJOUAHER



Renseignements et inscriptions
Centre Social « Porte Dauphine »

☎ 04 26 38 40 20



Accueil de Loisirs Sans Hébergement

11 - 14 ans



Guide 2012

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT 11 - 14 ans (A.L.S.H.)

Centre Social « Porte Dauphine »
Avenue du Général de Gaulle
38290 LA VERPILLIERE
04 26 38 40 20

INSCRIPTIONS

Les dossiers d'inscription sont à retirer au Centre Social et à renouveler chaque année début décembre.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ.

Merci de nous informer de toute modification de situation durant l'année (adresse, adresse email, téléphone, mariage ...).

Dorénavant, les programmes d'activités seront envoyés par mail. C'est pourquoi votre adresse email est indispensable. Si vous n'en possédez pas, ils vous seront envoyés par courrier.

LES HORAIRES

08 h 30 – 12 h 00 matin
13 h 30 – 17 h 30 après-midi
08 h 30 – 17 h 30 journée

OUVERTURE

Vacances scolaires Hiver, Printemps, Eté, Toussaint et Noël.

Les programmes d'activités seront disponibles les jours suivants :

VACANCES	DATES	Début des inscriptions
HIVER	25 janvier 2012	26 janvier 2012
PRINTEMPS	21 mars 2012	22 mars 2012
ETE	30 mai 2012	31 mai 2012
TOUSSAINT	10 octobre 2012	11 octobre 2012
NOEL	05 décembre 2012	06 décembre 2012

Des activités et des sorties à gogo !!!!

Cinéma, patinoire, accrobranche, piscine, laser game...
Projets vidéo ou bande dessinée, activités manuelles....

TARIF

La participation financière des journées de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement dépend de votre quotient familial et est applicable à chaque vacance. Elle est établie pour une inscription à la semaine.

Le règlement des semaines se fait **à l'inscription** par chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC ou en espèces.

Afin de connaître le montant des semaines en A.L.S.H., merci de fournir lors de l'inscription : **votre notification CAF OU votre numéro d'allocataire (CAF de Vienne) OU votre dernier avis d'imposition + le montant de vos prestations familiales (si pas déjà fourni).**

REGLEMENT INTERIEUR

Les jeunes prendront connaissance du règlement intérieur, lors du 1^{er} contact avec l'équipe d'animation. Ce règlement pourra évoluer en fonction des suggestions des jeunes.

Pendant les vacances, les jeunes peuvent apporter et prendre leur repas au Centre Social (cuisine à disposition).

L'A.L.S.H. 11-14 ans, une passerelle entre les 2 autres A.L.S.H. (3-10 ans et 14-17 ans)

Certaines actions ponctuelles associeront l'ensemble des enfants des 3 A.L.S.H. Elles s'inscriront avec l'objectif de favoriser les passerelles entre les trois secteurs.

Nous vous informons que tout objet et documentation extérieurs à l'activité sont interdits (Téléphone portable, MP3, jeux vidéo...). Ils seront confisqués pour éviter perte, vol ou dispute.

PARTICIPATION DE LA CAF

La Caisse d'Allocations Familiales de Vienne attribue une prestation de service aux A.L.S.H. habilités par la Direction Départementale de la Jeunesse des Sports proposant un accueil de loisirs aux enfants les mercredis, et durant les vacances.